

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

24

SPORTS : Attribution du solde de la subvention 2026 à l'Union Sportive Avignon Pontet Basket

Mme MARQUIS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération du Conseil municipal en date du 21 décembre 2024, des conventions d'objectifs triennales couvrant la période 2025, 2026 et 2027 ont été approuvées entre la Ville et les associations sportives percevant un montant de subvention supérieur à 10 000 euros.

Par délibération du 20 décembre 2025, le versement d'un premier acompte de subvention au titre de l'année 2026 a été acté au bénéfice de l'Union Sportive Avignon Pontet Basket pour un montant de 100 000 euros sur un montant total de 190 000 euros.

Il s'agit donc d'autoriser le versement du solde de cette subvention pour un montant de 90 000 euros et d'approuver par avenant les termes financiers de la convention triennale avec cette association.

	ACOMPTE 2026	SOLDE 2026	TOTAL 2026
UNION SPORTIVE AVIGNON PONTET BASKET	100 000 €	90 000 €	190 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et à son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention triennale d'objectifs avec l'Union Sportive Avignon Pontet Basket ;
- **DECIDE** le versement du solde de la subvention 2026 à l'association USAPB pour un montant de 90 000 euros ;
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 du budget principal, article 65748 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

ADOpte

Pour : 48

Abstention : 4

M. Xavier BOURGUE quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

M. Nicolas DONNADILLE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2026

ACTE PUBLIE LE 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :